
MADVERTISE
Société anonyme
Au capital de 1 003 991,20 euros
Siège social : 56, rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 447 922 972

COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUN 2018

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires de MADVERTISE s'est tenue le 25 juin 2018, à 9h30 heures, au 56, Rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de : 26

Les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance détenaient 4 868 651 actions sur les 10 034 928 actions ayant le droit de vote (soit les 10 039 912 actions formant le capital social moins les 4 984 actions auto détenues privées du droit de vote), soit un quorum théorique de 48,52 %.

Les conditions de quorum requis pour les résolutions à titre ordinaire (20%) et extraordinaire (25%) étant remplies, l'Assemblée Générale Mixte a pu valablement délibérer sur chacune des 22 résolutions présentées.

Les actionnaires de Madvertise ont adopté les résolutions qui comprenaient notamment :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2017 (1^{er} et 2^{ème} résolutions) ;
- Le quitus aux administrateurs (3^{ème} résolution) ;
- L'affectation du résultat (4^{ème} résolution) ;
- Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » (5^{ème} résolution)
- Les conventions réglementées (6^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (7^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (8^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (9^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (10^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (11^{ème} résolution);

- La délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes (12^{ème} résolution);
- La suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 12^{ème} résolution au profit de catégories de personnes (13^{ème} résolution);
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission) (14^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2018 » réservés au profit de salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce (15^{ème} résolution) ;
- La suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2018 au profit d'une catégorie de personnes (16^{ème} résolution) ;
- L'Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer (17^{ème} résolution) ;
- Limitation du montant global des augmentations de capital susceptible d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à deux millions (2.000.000) d'euros (20^{ème} résolution);
- La délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations susvisées dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (21^{ème} résolution).

Les actionnaires ont de Madvertise ont adopté toutes les résolutions mises au vote, à l'exception des :

- 18^{ème} et 19^{ème} résolutions relatives à une autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions en faveur des salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code de travail.

Enfin, l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales (22^{ème} résolution).

RESULTAT DES VOTES

RESOLUTIONS ORDINAIRES

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

Troisième résolution

(Quitus aux administrateurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

Quatrième résolution

(Affectation du résultat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

Cinquième résolution

(Imputation du report à nouveau débiteur sur le compte « prime d'émission, de fusion, d'apport »)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

Sixième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 609 111 voix (soit 96,42 % des 4 780 310 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance et disposant du droit de vote (soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires) étant précisé que l'actionnaire intéressé (lequel n'a pas participé au vote) n'a pas été pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité :

Voix contre :	171 199	(3,58 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 609 111	(96,42 %)

Majorité requise en voix : 2 390 155

Septième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme de rachat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 434 326

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

Huitième résolution

(Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Neuvième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Dixième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Onzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Douzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Treizième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 12ème résolution au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission))

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Quinzième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2018 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Seizième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2018 au profit d'une catégorie de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Dix-septième résolution

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Dix-huitième résolution

(Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1er, du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 479 570 voix (soit 92,01 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte :

Voix contre :	4 479 570	(92,01%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	389 081	(07,99 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Dix-neuvième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 479 570 voix (soit 92,01 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte :

Voix contre :	4 479 570	(92,01%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	389 081	(07,99 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Vingtième résolution

(Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e et 17^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Vingt et unième résolution

(Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations de compétence visées aux 9^e, 10^e, 11^e, et 12^e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 697 452 voix (soit 96,48 % des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	171 199	(3,52%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 697 452	(96,48 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767

Vingt- deuxième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 4 868 651 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 868 651	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 245 767